



## Ordonnance de télécom CRTC 2011-34

Version PDF

Ottawa, le 19 janvier 2011

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

<b>Requérante/Partie</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
Quadro Communications Co-operative Inc.	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-Q2-201100206	le 11 janvier 2011
Quadro Communications Co-operative Inc./ Bell Canada	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-Q2-201100239	le 11 janvier 2011

Secrétaire général